

Ce 11 février 2020, 15 ans jour pour jour après la promulgation de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la 5^{ème} Conférence nationale du handicap a été l'occasion de l'annonce par le Président de la République et le Gouvernement de nombreuses mesures pour que les personnes handicapées aient enfin « une vie comme les autres et au milieu des autres ».

Communiqué de presse

« Aucun enfant en situation de handicap sans solution de scolarisation à la rentrée prochaine »

C'est l'**objectif numéro 1** fixé par Emmanuel Macron dans son programme de mobilisation nationale « Tous concernés, tous mobilisés ». C'est le credo de **Votre École Chez Vous** depuis sa création en 1954 : un enfant sans école est un enfant sans avenir, il faut donc tout mettre en œuvre pour que tout enfant ou adolescent, quel que soit son handicap, puisse avoir accès à l'éducation à laquelle il a droit.

8 000 enfants sont toujours non scolarisés, en attente d'accompagnement selon les données du Ministère de l'Éducation nationale, chiffre repris ce matin par Le Président de la République. La création annoncée de postes supplémentaires de AESH devrait permettre d'atteindre l'objectif présidentiel.

Cependant, malgré les progrès remarquables réalisés ces dernières années, force est de constater à VECV que plusieurs milliers d'enfants demeurent dans l'impossibilité de rejoindre un établissement collectif du fait de leur état de santé. Les élèves présentant des pathologies complexes (troubles de l'apprentissage et du comportement) ou physiquement très invalidantes, restent encore nombreux en marge de l'école « inclusive ». Car ils demandent une attention tout à fait particulière et une pédagogie adaptée à des besoins très spécifiques, que la scolarisation en milieu collectif peut difficilement assurer.

Votre École Chez Vous, association créée en 1954 et **reconnue d'utilité publique**, gère un établissement scolaire : l'École France Quéré, qui comprend pour l'Île de France une école primaire, un collège, un lycée général tous trois sous contrat simple avec l'Éducation nationale et un lycée technique hors contrat, financé par la taxe d'apprentissage.

Un établissement primaire a été créé à Rouen en 2011, devenu sous contrat simple avec l'Éducation Nationale en 2016. En 2018, est ouvert un collège pour les élèves venus du primaire VECV ou d'autres établissements. Il est hors contrat en raison du délai administratif de 5 ans exigé pour passer sous contrat. Il est pour cette raison entièrement à la charge de l'association durant cette période.

Les 60 enseignants, rémunérés par le rectorat ou par VECV sont tous diplômés d'État et suivent les programmes de l'Éducation nationale. **Ils enseignent au domicile des élèves** tout en innovant sans cesse pour adapter leur pédagogie et le rythme des apprentissages aux capacités de chaque élève.

L'école accueille chaque année entre 180 et 200 élèves, avec **une liste d'attente qui atteint aujourd'hui plus de 140 enfants et adolescents**.

La scolarisation est gratuite pour les familles.

Votre École Chez Vous, c'est...

...La relation duelle professeur /élève

À *Votre École Chez Vous*, le professeur se déplace au domicile de son élève. Le cours se passe donc « en tête-à-tête ». Cette relation duelle permet à l'enseignant de s'adapter au mieux à la pathologie de son élève, à sa fatigue, à ses traitements : jour après jour, le professeur apprend à connaître son élève, peut ainsi affiner son enseignement et proposer des solutions sur-mesure selon les difficultés de l'enfant.

...La mixité scolaire avec les établissements ordinaires

Le but de *Votre École Chez Vous* n'est pas de maintenir les élèves chez eux, mais de les (r)accompagner progressivement vers l'école collective. Dès leur inscription à *VECV*, nous favorisons, quand c'est possible, une inclusion partielle avec leur école de secteur, même faible : 1h par jour, deux matinées par semaine. Ce temps, pourra augmenter progressivement, au rythme de l'élève.

Lorsqu'un élève de *VECV* est en inclusion dans un établissement ordinaire, notre équipe pédagogique travaille en étroite relation avec les enseignants de cet établissement. Les enseignants sont en contacts réguliers pour faire le point sur leur élève.

...Des adaptations pédagogiques pour suivre les programmes de l'Éducation nationale

Les enseignants de *VECV* suivent les programmes officiels et préparent leurs élèves malades ou handicapés au brevet et au bac en adaptant leur pédagogie à chacun. C'est là qu'intervient l'expérience, le savoir-faire, la souplesse et l'imagination des enseignants pour pouvoir faire cours à un enfant alité, un jeune phobique, un enfant handicapé moteur ou un enfant autiste, ... Ils suivent les Parcours Personnels de Scolarisation (PPS), co-construits avec l'établissement scolaire de référence, l'enseignant référent handicap du secteur, la MDPH, les familles et les intervenants médicaux-sociaux.

...La gratuité pour les familles

C'est l'un des principes fondateurs de *VECV* : la scolarité doit être accessible pour tous les enfants. Elle est un droit fondamental. Quelle que soit la condition de l'enfant.

C'est un défi pour l'association, qui doit trouver chaque année les ressources nécessaires pour rémunérer environ un tiers de ses enseignants (le salaire des deux tiers restants est pris en charge par le Rectorat). Nous nous tournons donc vers les Fondations caritatives ou d'entreprises, vers nos adhérents, vers les CPAM,... pour pouvoir remplir notre mission.

Notre savoir-faire est reconnu par l'Éducation nationale.

Nous voudrions que partout en France, ces enfants puissent bénéficier d'une scolarisation à la mesure de leurs besoins, de l'éducation qui leur est due.